

Découvrir la gestion d'un cabinet (Niveau 1)

Formation conforme au décret n°2015-515 sur la formation professionnelle continue des CPI

PROGRAMME de la formation

1. Définition, cadre et contexte de la gestion de cabinet

- Définition de l'objet de la gestion de cabinet
- Conditions d'une bonne gestion
- Loi d'airain et loi de l'engagement individuel
- Gestion : un savoir, une terminologie, des outils
- Évolutions passées, actuelles et futures
- Forces, faiblesses, opportunités, menaces,
- Processus spécifiques et situations particulières liés à la gestion

2. La relation client, la fidélisation des clients

- Définition, enjeux, professionnalisation, savoir-faire
- Le client : qui, depuis quand, jusqu'à quand ?
- La clientèle : enjeux, valeur, instabilité, risque
- La fidélisation des clients : exigence, méthodes
- La satisfaction des clients
- Segmentation de la clientèle
- Conflits d'intérêt
- Communication client

3. La profession de CPI

- Diversité des statuts et modalités d'exercice : exigences, contraintes
- Déontologie : devoirs et règles
- Déontologie, ADN partagé, une aide plus qu'un frein

4. Les aspects comptables et financiers

- Définitions des concepts essentiels
- Comptes annuels : bilan, compte de résultats
- Trésorerie : importance, moyen d'action
- Outils de prévision et de suivi : budget, tableaux de bord
- Exploitation profitable, cabinet rentable : pourquoi, comment ?
- Exploitation payante, cabinet solvable : pourquoi, comment ?
- Leviers d'action : ressources humaines, gestion de temps

5. Cadre de la relation d'affaires clients

- Contrat client-cabinet : prestations / mandat, formation, rupture
- Conditions générales de vente, devis, provision
- Comprendre, expliquer, défendre et négocier les prix
- Factures de provision ou de prestation : cadre légal, délai
- Modalités d'établissement des factures
- Règlement : délai, suivi, recouvrement des impayés, litiges

Conclusion

Bons réflexes et bonnes pratiques

Formation développée et mise en œuvre par :

Du 07 au 09 octobre 2024
Formation à distance

La formation aura eu en ligne comme suit :
Du lundi 07 au mercredi 09 octobre 2024
De 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00

Durée : 12H

OBJECTIFS

- Identifier les évolutions du métier
 - Avoir les bons réflexes pour fidéliser la clientèle
 - Connaître les statuts professionnels
- Comprendre les enjeux financiers

PUBLIC

Conseil en propriété industrielle depuis moins de 2 ans en priorité.

INTERVENANT

Christian DERAMBURE,
Conseil en propriété industrielle
Ancien président de la CNCPI

Pédagogie

- Exposés et mise en situation.
 - Dialogue entre l'intervenant et les participants.
- Échanges de bonnes pratiques.



| BULLETIN D'INSCRIPTION (vaut bon de commande)

DECOUVRIR LA GESTION D'UN CABINET

(FORMATION A DISTANCE)



Le bulletin est à retourner par mail : ieepi@ieepi.org (ou par courrier à l'IEEPI : 7 rue de l'Écarlate – 67 082 STRASBOURG CEDEX)

Nom du participant : Prénom :

Cabinet :

Spécialité du CPI : Marque Brevet Marque & Brevet / Associé ou Collaborateur

Âge : Ancienneté dans la profession de CPI :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

COORDONNEES DE FACTURATION

Nom : Personne à contacter :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

Je m'inscris à la formation à distance « Découvrir la gestion d'un cabinet » du 07 au 09 octobre 2024 :

- Lundi 07 octobre > 9h00 à 11h00 puis 14h00 à 16h00
- Mardi 08 octobre > 9h00 à 11h00 puis 14h00 à 16h00
- Mercredi 09 octobre > 9h00 à 11h00 puis 14h00 à 16h00

Tarif subventionné :

1 300 € par Conseil en Propriété Industrielle
- 325 € pris en charge par la CNCPI (1)
Reste à charge : 975 € net / CPI

Tarif non subventionné :

1300€ par Conseil en Propriété Industrielle

Date limite d'inscription : 20/09/2024 - Le nombre maximum de participants est LIMITE.

En cas d'un trop grand nombre de demandes, priorité sera donnée aux Conseils récemment inscrits afin de satisfaire à leur obligation spécifique de formation dans les deux premières années d'exercice. La validation des inscriptions est à la discrétion de la CNCPI.

Date / / 2024

Nom du signataire :

Renseignements :

Cécile DAGDELEN - au 03.92.25.01.31 - ieepi@ieepi.org

Cachet et signature : Le signataire a pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte ⁽²⁾

Modes de paiement :

> Par chèque établi à l'ordre et adressé à : IEEPI - 7, rue de l'Écarlate - 67082 STRASBOURG CEDEX

> Par virement sur le compte de l'IEEPI : FR76 1470 7500 2070 2180 4422 351 CCBPFRPPMTZ, en indiquant le nom du participant et date session.

Tous nos tarifs sont nets. L'IEEPI n'est pas assujéti à la TVA.

Tarifs et conditions de vente :

(1) Afin de soutenir la mise en place de l'obligation de formation continue des CPI, la CNCPI subventionne les frais des CPI participant à cette formation à hauteur de 25 %, **uniquement pour les CPI dans leurs deux premières années d'exercice**, soit 325 € par jeune CPI. **Soit restant à charge par participant : 975 €.** Les CPI exerçant depuis plus de 2 ans pourront participer mais ne seront pas subventionnés par la CNCPI.

(2) Les conditions de vente habituelles s'appliquent pour chaque inscription, dont les conditions d'annulation suivantes :

Plus de 14 jours calendaires avant le début de la formation : annulation sans frais.

Entre 14 jours calendaires et 3 jours calendaires avant le début de la formation : 50% des frais de formation seront facturés (soit 650 €).

Moins de 3 jours calendaires avant le début de la formation : les frais d'inscription seront facturés en totalité (soit 1300 €) au CPI inscrit.

Consultez l'intégralité de nos conditions générales de vente sur notre site internet : www.ieepi.org / Rubrique Informations pratiques